



Section d'Eure-&-Loir du
SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE

Champhol le 15 mai 2018

Julien JAFFRE, Secrétaire départemental

A

Objet : Bureau Départemental Élargi du SNES-FSU

CONVOCAATION

Cher(e) Collègue,

Je te confirme par la présente que tu es convoqué(e) au Bureau Départemental Élargi du SNES-FSU

le Mercredi 13 juin de 9H à 12h

à Champhol – 3 rue Louis Blériot.

À ce titre, je te prie de participer aux travaux de notre bureau élargi dont tu es membre*.

Reçois, Cher(e) Collègue, mes meilleures salutations syndicalistes.

Julien JAFFRE

*Selon le **Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 Art.14** : « Des autorisations spéciales d'absence sont également accordées, pour les besoins de l'activité syndicale ministérielle et interministérielle, aux représentants syndicaux mandatés pour participer aux congrès ou aux réunions statutaires d'organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux indiqués à l'article précédent (13). »

SNES-FSU – Section départementale d'Eure et Loir -
Tel 02.37.21.16.91-
Mél : snes28@orleans.snes.edu